



AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG

caue 47



GUIDE À L'ATTENTION DES ÉLUS

Les espaces publics représentent les lieux privilégiés de la vie communale : commémorations, fêtes du village, marchés... Ils constituent souvent le prolongement naturel des principaux bâtiments publics (mairie, école ou salle des fêtes). Ils participent donc à la valorisation du patrimoine bâti et paysager de la commune.

Depuis une trentaine d'années, ces espaces ont bénéficié d'aménagements de qualité. Pour autant, dans certains cas, ils subissent une lente mais progressive transformation qui peut aboutir à leur banalisation voire à leur dégradation. Partant d'intentions louables, des interventions inopportunes ont entraîné parfois une perte de qualité et d'identité.

Face à ces constats préoccupants, le présent guide, représente l'occasion d'aborder ce type de projet d'aménagement avec méthode, dans le cadre d'une approche globale, à la fois culturelle et technique, et en y intégrant les préoccupations de développement durable.

Loin des « recettes » toutes faites ou des solutions « standardisées », sa visée pédagogique est d'aider tous les maîtres d'ouvrage publics, à aborder les différents aspects de la conduite de projet, et à faire valoir des objectifs d'intérêt public, qu'il s'agisse de valorisation du patrimoine, maintenance, sécurité, lumière, gestion différenciée du végétal...

Ce document reprend les principaux enseignements issus de la formation et des journées de visite d'opérations en Catalogne, organisées par le CAUE en 2013.

Les exemples choisis pour illustrer un thème, ou un point de méthode correspondent à des réalisations récentes, bien souvent d'échelle modeste. Ils sont la preuve que innovation, gestion économe des ressources et mise en valeur du patrimoine sont possibles à toutes les échelles à condition pour les élus de savoir jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage et de se faire accompagner par des professionnels.

Avec ce guide, le CAUE de Lot-et-Garonne offre un outil de sensibilisation et de conseil simple et efficace qui s'adresse à toutes les collectivités de ce département.

Michel MASSET
Président du CAUE
de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI
Président du Conseil
Départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Jean DIONIS du SÉJOUR
Président de l'Amicale
des Maires de Lot-et-Garonne

SOMMAIRE

Aborder l'aménagement : quelle méthode ? Quels points-clés aborder ? p. 5

COMMANDER & PILOTER UNE ÉTUDE p. 8

Commander une étude
Piloter une étude
Zoom : Le Mas d'Agenais / Monclar d'Agenais

CONTEXTE & ESPACE PUBLIC p. 18

Révéler ce qui est déjà là
Zoom : Pujols / Arles-sur-Tech
Zoom : Cœur historique / Banyoles (Catalogne)

RESSOURCES & ESPACE PUBLIC p. 24

Gestion économe des ressources / Sobriété des choix d'aménagement

Le sol
Le mobilier
La signalétique
L'eau
Zoom : Jardin de pluie / Place des pays catalans / Palamos
Le végétal
Zoom : Pujols
La lumière

USAGES & ESPACE PUBLIC p. 44

Partage / Polyvalence / Accessibilité
Zoom : Place du Teatro de la Lira - Ripoll / Place des Arcades - Monflanquin
Zoom : Tour de ville / Prayssas

ABORDER L'AMÉNAGEMENT : QUELLE MÉTHODE ? QUELS POINTS-CLÉS ABORDER ?

Aménager la place de la mairie, requalifier le parvis de l'église, améliorer l'entrée du cimetière : des projets qui contribuent à la qualité de vie au quotidien des habitants.

Bien souvent une équipe municipale aborde ces projets avec des préoccupations ponctuelles et limitées, souvent d'ordre fonctionnel : sécurité, accessibilité, stationnement...

Parfois, focalisés sur un aspect, les élus, maîtres d'ouvrage, croient avoir trouvé les solutions avant même d'avoir posé globalement le problème. Et ils sont souvent guidés pour cela par les seules capacités techniques et financières de la commune.

ADOPTER UNE MÉTHODE GLOBALE ET PLURIDISCIPLINAIRE

La recherche d'une solution ponctuelle fait oublier que celle-ci s'inscrit dans un contexte plus global.

Il s'agit pour le maître d'ouvrage dans la conduite de son projet de savoir passer d'une analyse locale à une approche plus globale.

Pour cela, plusieurs réflexes méthodologiques sont à adopter.

Étendre le périmètre d'analyse au-delà de l'espace cible pour l'aménagement

Cela a pour conséquence de modifier l'appréhension de la problématique et des besoins à traiter et de savoir saisir des opportunités comme :

- / La traversée de la commune par une route départementale, et son passage au droit de l'espace considéré
- / L'existence d'un espace résiduel à proximité à intégrer à la réflexion (stationnement, liaison...)
- / Le projet de logements, à l'entrée du bourg (parcours piéton à intégrer...)
- / L'aménagement de l'entrée de l'école (modification des pratiques de stationnement, solutions alternatives...)

Développer une approche pluri-thématique pour enrichir l'analyse préalable

- / Patrimoine : bâti, paysager, ou naturel
- / Déplacements : véhicules légers, piétons, cycles, stationnement

- / Habitat privé : confort, état des façades, vacance
- / Offre de commerces et de services : à conforter, à créer
- / Foncier disponible : à mobiliser ou protéger...

Trouver dans toutes les démarches en cours les leviers qui vont agir sur la qualité du projet communal d'espace public :

- / schéma d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales
- / plan de mise en Accessibilité des Voies et Espaces publics (PAVE)
- / périmètre de ravalement obligatoire des façades
- / opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)...

Élargir la réflexion et prendre en compte tous les usages

- / La transformation de l'espace public peut-elle induire des changements dans les pratiques quotidiennes : stationnement devant les commerces, dépose des enfants devant l'école ? Facilitera-t-elle les déplacements doux dans la commune ?
- / L'aménagement du lieu pourra-t-il orienter ou accompagner le développement urbain de la commune : amélioration de l'habitat, des commerces ou des équipements publics

Penser à associer les habitants aux différentes étapes du projet

Organiser une concertation avec les riverains et les utilisateurs avec :

- / la mise en place de dispositifs facilitant la participation : ateliers, rencontres, événements
- / l'établissement de la liste des usages actuels et souhaités, en particulier en matière de desserte des propriétés et des commerces, des accès.

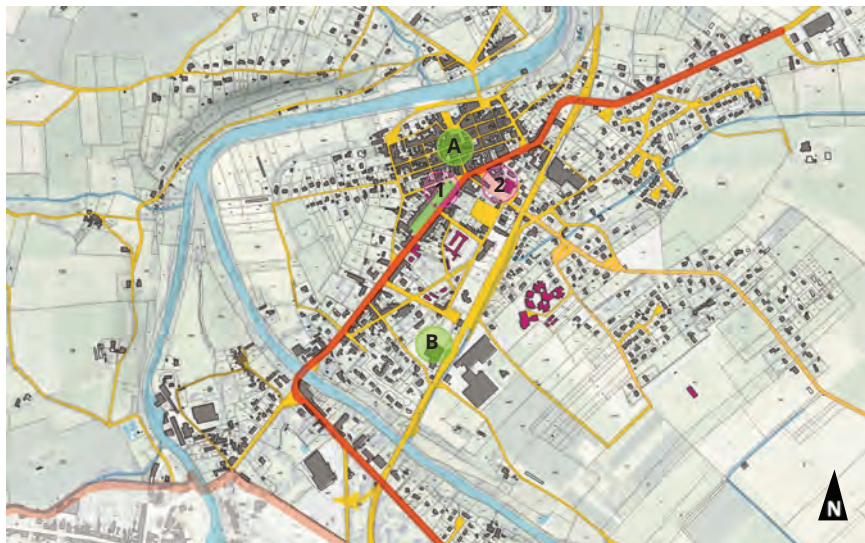
« Le projet, s'il est partagé, s'il construit du sens, instaure une durée qui dépasse les actions immédiates, aussi bien que les gens qui le portent. »

Philippe Madec, architecte-urbaniste






RÉCAPITULATIF DES ENJEUX

Pré-diagnostic

Étude urbaine d'aménagement, de dynamisme commercial et d'animation culturelle.



Objectifs politiques

-  Sécuriser la traversée du bourg par la RD 930
-  Favoriser les déplacements doux et le confort des espaces publics et revoir le plan de déplacements
-  Aménager les allées des Alliés
-  Évaluer la potentialité de développement d'un pôle commercial :
1 / sur les allées des Alliés
2 / sur la place du Foirail
-  Évaluer les potentialités de développement et d'animation
A / bâtiment du 9 rue Gambetta
B / ancien supermarché

Dans le cas de Lavardac, la commune souhaite associer dans sa démarche d'aménagement : sécurité routière, déplacements doux et redynamisation culturelle et commerciale.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE AU COURS DE LA DÉMARCHÉ

Le CAUE peut apporter ses conseils à la commune dès le stade du questionnement sur l'opportunité d'aménager un espace public. Celui-ci, à partir du pré-diagnostic de la situation, va aider la commune à définir ses besoins et la manière de conduire son projet jusqu'à la réalisation.

En particulier, il va l'aider à formuler ses objectifs politiques et les grands principes d'aménagement qui en découlent. Il fera en sorte que la commune les formule dans le cadre d'un pré-programme et l'assistera dans la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut être le garant d'une relation équilibrée et respectueuse entre maîtrise d'ouvrage (la commune, l'EPCI) et maîtrise d'œuvre (architecte, urbaniste, paysagiste...).

4 POINTS CLÉS POUR BIEN CONDUIRE SON PROJET

Un maître d'ouvrage qui s'engage dans l'aménagement d'un espace public ne peut faire l'impasse sur les axes de vigilance suivants qui constituent les chapitres principaux de ce guide.

COMMANDER ET PILOTER UNE ÉTUDE

Ce chapitre détaille le processus de commande d'une étude, les modalités de consultation d'un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre, les compétences à mobiliser et le pilotage de l'étude.

Zoom sur les études programmatiques d'aménagement menées au Mas d'Agenais et à Monclar d'Agenais

CONTEXTE & ESPACE PUBLIC

Ce chapitre montre comment le projet d'aménagement se nourrit du contexte dans lequel il s'insère : paysage, histoire des lieux, évocation du passé économique et comment le projet conforte l'identité architecturale, paysagère et urbaine du lieu.

Zoom sur Pujols et Arles-sur-Tech
Zoom sur le cœur historique de Banyoles

RESSOURCES & ESPACE PUBLIC

4 composantes essentielles se conjuguent pour structurer le projet : matériaux, végétaux, eau et lumière. Autant savoir exploiter mais aussi préserver ces ressources.

Le sol : matériaux / mobilier / signalétique
Le végétal : Zoom sur la gestion différenciée de la commune de Pujols
L'eau : Zoom sur le jardin de pluie, la place des Pays Catalans à Palamos
La lumière : Zoom sur le plan lumière de Penne d'Agenais

USAGES & ESPACE PUBLIC

L'espace public doit savoir accueillir et organiser un partage de tous les usages. La polyvalence et l'accessibilité sont des aspects à prendre en compte dès le démarrage du projet d'aménagement.

Zoom sur la place du teatro de la Lira de Ripoll, la place des Arcades de Monflanquin.
Zoom sur le tour de ville de Prayssas

Pour chacun de ces points clés, le guide a choisi de présenter une situation d'étude ou de projet.
Au fil des chapitres, des recommandations et des bons à savoir sont proposés pour guider la conduite de projet.